

La communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE recherche des MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS pour ses piscines

Contexte

Située dans le nord du département du Lot, la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE (CAUVALDOR) comprend 77 communes pour 45 500 habitants.

Créée le 1^{er} janvier 2017 suite à plusieurs fusions successives, et dotée d'un budget de 60 millions d'€, CAUVALDOR a vu son périmètre d'actions s'étendre au travers de l'exercice de nombreuses compétences : aménagement de l'espace, urbanisme et habitat, voirie, environnement, eau, tourisme, enfance-jeunesse, économie, activités sportives, culture et patrimoine.

La collectivité est désormais organisée administrativement, en 4 directions générales adjointes positionnées autour de la direction générale des services.

Au sein de cette thématique, la collectivité assure la gestion de 5 piscines de plein air réparties sur son territoire : Souillac, Gramat, Biars-sur-Cère, Saint-Céré et Sousceyrac en Quercy.

DENOMINATION DU POSTE ET CONDITIONS DE RECRUTEMENT

MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR – CATEGORIE B – FILIERE SPORTIVE

Cadres d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives

Rémunération statutaire + congés payés

Lieu d'embauche, besoins et périodes de recrutement :

Piscine de Saint-Céré : 1 poste à pourvoir : du 31 mai au 29 août 2021

Piscine de Biars-sur-Cère : 1 poste à pourvoir : du 31 mai au 29 août 2021

Piscine de Sousceyrac-en-Quercy : 1 poste à pourvoir : du 31 mai au 29 août 2021

Centre aqua récréatif de Gramat : 3 postes à pourvoir :

1 du 3 mai au 17 octobre 2021

2 du 3 mai au 29 août 2021

Temps de travail :

- En fonction des besoins et de la fréquentation des différents sites (nous contacter pour plus de renseignements).

- Possibilité de dispense de cours privés (natation, aquagym) sous réserve de convention pour l'utilisation des bassins communautaires.

Temps d'ouverture des différents sites :

Piscine de Saint-Céré :

- Du lundi 31 mai au vendredi 2 juillet 2021, du lundi au vendredi, en fonction de la programmation établie et des demandes émises par les scolaires. Seuls les scolaires et les clubs ont accès durant cette période.

- Du samedi 3 juillet au samedi 28 août 2021, du lundi au samedi. Fermé le dimanche.

Piscine de Biars-sur-Cère :

- Du lundi 31 mai au vendredi 2 juillet 2021, du lundi au vendredi, en fonction de la programmation établie



et des demandes émises par les scolaires. Seuls les solaires et les clubs ont accès durant cette période.
- Du samedi 3 juillet au samedi 28 août 2021, du mardi au dimanche. Fermé le lundi.

Piscine de Sousceyrac-en-Quercy :

- Du lundi 31 mai au vendredi 2 juillet 2021, en fonction de la programmation établie et des demandes émises par les scolaires et ouverture au public les mercredis et samedis après-midi. Fermé le dimanche.
- Du samedi 3 juillet au samedi 29 août 2021, du lundi au samedi 11h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00. Fermé le dimanche et les jours fériés.

Centre Aqua récréatif de Gramat:

- Du 3 mai au 2 juillet 2021, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, en fonction de la programmation établie et des demandes émises par les scolaires.
- Du 6 septembre au 15 octobre 2021, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, en fonction de la programmation établie et des demandes émises par les scolaires.
- Du 3 mai au 2 juillet 2021 : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 12h00 à 14h00 et les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00.
- Du samedi 3 juillet au dimanche 29 août 2021, le lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 12h00 à 19h30.
- Du lundi 31 août au vendredi 15 octobre 2021 : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 12h00 à 14h00 et les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Sécurité et sauvetage des personnes :
 - Contrôler quotidiennement et signaler les anomalies des différents matériels à disposition
 - Contrôler quotidiennement les postes de secours, le matériel de secours et la présence des produits nécessaires à l'exercice des missions et signaler la nécessité d'en commander, le cas échéant
 - Appliquer et faire appliquer la réglementation
 - Prendre des initiatives en cas d'urgence
 - Pratiquer les gestes de premiers secours et alerter les services compétents
 - Repérer les comportements à risque, dialoguer de manière courtoise avec les usagers et régler les conflits
- Encadrement d'autres intervenants, notamment des agents titulaires du BNSSA
- Application des instructions délivrées par son supérieur hiérarchique en conformité avec le cadre réglementaire de son activité
- Encadrement et contrôle, sous la responsabilité de l'Education Nationale, du passage des agréments scolaires

Dispositif « J'apprends à nager » : La Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne participe au programme proposé par la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et le Comité Départemental de Natation du Lot. Il s'agit de la mise en place au sein des piscines publiques du Département du dispositif « J'apprends à nager », programme national mis en place par le Ministère des sports.

Un éducateur sportif diplômé d'Etat, proposera 15 séances de 45 minutes avec comme objectif de passer le test du « sauv-nage » de la Fédération Française de Natation.

Ce projet s'adresse en priorité aux enfants de CE, CM et sixième **ne sachant pas nager** dont la famille a un quotient familial inférieur à 800 € en priorité, toute demande sera étudiée en dehors de ces critères.



ACTIVITES SECONDAIRES

- Autocontrôle de la piscine et en rotation avec les autres personnels techniques, BEESAN et BNSSA recrutés pour garantir une eau propre et sans risque pour les usagers
 - Mesurer quotidiennement la transparence, le pH, les teneurs en chlore et désinfectant de l'eau avant l'ouverture et deux fois minimum dans la journée → Alerter en cas de dysfonctionnement
 - Procéder au traitement de l'eau en fonction de l'analyse, manipulation et dosage des produits
- Tâches administratives en collaboration avec le personnel de la communauté de communes
- Rangement du matériel extérieur et bâcher les bassins
- Vigilance au niveau de la propreté du site. Possibilité de devoir nettoyer un pédiluve, retirer un excrément du bassin et de nettoyer des surfaces.

QUALIFICATIONS

- Titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité Activités Aquatiques et Natation (BPJEPS AAN) ou équivalent, en cours de validité
- Formation aux Premiers Secours en Equipe en cours de validité
- Carte professionnelle valant déclaration en Préfecture
- En cas de dispense de cours privés : Attestation de cotisation auprès de la Fédération Nationale des Maîtres-Nageurs Sauveteurs ou de tout autre organisme agréé et attestation de cotisation à l'URSSAF en cours de validité

COMPETENCES REQUISES

- Pratique des gestes de premiers secours et de réanimation
- Pédagogie des activités physiques et sportives
- Transmission d'un savoir en s'adaptant aux différents types de public
- Contrôle de l'application des règles de sécurité
- Connaissance du POSS et des procédures d'urgence en cas d'incident
- Connaissance de la réglementation des activités aquatiques
- Connaissance du cadre juridique et de l'environnement professionnel des APS

QUALITES REQUISES

- Savoir maintenir une vigilance constante
- Etre assidu(e) et ponctuel(le)
- Avoir le sens du travail en équipe
- Etre autonome et réactif(ve)
- Avoir le sens du service public
- Agir avec courtoisie et politesse

CONDITIONS D'EXERCICE ET PARTICULARITES DU POSTE

- Emploi du temps en roulement avec le personnel de surveillance, travail le week-end et les jours fériés
- Horaires variables et pics d'activités en fonction des fréquentations



Candidature à adresser à :

Monsieur le Président de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE
Direction des ressources humaines
Bramefond
46200 SOUILLAC
OU
sur l'adresse électronique :
emploi@cauvaldor.fr

en mentionnant dans l'objet la référence

MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR

Votre dossier de candidature devra être composé :

- D'une lettre de motivation
- D'un curriculum vitae actualisé
- De votre diplôme en cours de validité
- De votre recyclage du diplôme en cours de validité s'il y a lieu
- De votre attestation de secourisme PSE1 ou PSE2 en cours de validité
- De votre recyclage de secourisme en cours de validité s'il y a lieu
- De votre carte professionnelle en cours de validité

Tout en précisant :

- PISCINE PRIVILEGIEE
- PERIODE DE DISPONIBILITE

DATE LIMITE de DEPOT des CANDIDATURES : dimanche 7 février 2021

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

- **Monsieur Cédric ANDRIEUX, Manager Piscines de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE**
au 06 70 13 09 75

